liberté égalité fraternité

ville vallet en vignes

N° 3-12-2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers :	
en exercice	29
présents	22
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia – M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – M. COLAISSEAU Michaël – Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean – M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN Thierry M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. GIRARDI Fabrice – M. PILET Bruno – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CASCARINO Sophie (pouvoir à Mme de BERNON F.)
Mme CHIRAT Josette (pouvoir à M. POUPELIN J.M.)
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. MARCHAIS J.)
Mme BERNIER Nelly (pouvoir à Mme LENENEZE T.)
M. LE CUNF Johann (pouvoir à M. DAVID S.)
M. FAVREAU Simon (pouvoir à M. PILET B.)
M. VIDAL Marcel

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Aménagement du territoire

Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

Convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT

Par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil municipal a adhéré au programme Petites Villes de Demain (PVD) porté par la communauté de communes de Sèvre et Loire et auquel s'associe la ville du Loroux-Bottereau.

Deux étapes jalonnent ce programme :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain. Cette convention a été signée le 30 mars 2021 entre la CCSL, les communes de Vallet et du Loroux Bottereau, la Région des Pays de la Loire, l'Etat et le Département de Loire-Atlantique.
- La signature d'une convention-cadre valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui formalise la stratégie de revitalisation pour les centres-villes des communes signataires et le plan d'actions.

Créée par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.
Le dispositif ORT génère des effets juridiques nouveaux pour les collectivités leur permettant de mener à bien leurs projets.

L'ORT est portée conjointement par l'intercommunalité, les communes Petites Villes de Demain ainsi que d'autres communes de l'EPCI si elles le souhaitent.
Au regard des réflexions sur leurs centres-villes et des effets juridiques de l'ORT, Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles ont souhaité être signataires.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 16 DEC. 2022

et de la publication
le : 16 DEC. 2022

.../...

.../...

Aussi, les quatre communes ont défini et formalisé des orientations stratégiques, un périmètre d'intervention et un plan d'actions pour leur centre-ville.

La Communauté de communes Sèvre et Loire a programmé la réalisation de 3 actions sur la période 2023-2026, répondant à l'orientation 2.3 du CRTE « Mener une politique de dynamisation et revitalisation des centres-bourgs. » :

- Accompagner toutes les communes de la CCSL dans la redynamisation de leurs centres-villes ;
- Mener une politique de l'habitat en adéquation avec les enjeux du territoire ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion PVD,

Vu la convention et ses annexes jointes à la présente délibération.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 8 décembre dernier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 27 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

D'APPROUVER la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT ainsi que les périmètres opérationnels et les plans d'actions annexés.

D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à signer les documents relatifs à la convention ci-annexée.

En Mairie, le 15 décembre 2022

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 16 DEC. 2022